



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du MARDI 25 JUN 2019

N°2019-31

L'an deux mille dix neuf et le mardi 25 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 19/06/2019

Date d’Affichage : 19/06/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à Alain BESNAULT,

SECRÉTAIRE : M. Thierry ANDRAULT,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : **Signature d'un avenant à la convention d'occupation précaire de M. Lilian MAIGNAND.**

Monsieur le Maire explique que Monsieur Lilian MAIGNAND, afin de prendre sa retraite, souhaite transmettre à son épouse, Mme Karine MAIGNAND l'autorisation d'exploitation de la parcelle située au lieu dit La Grimaudière pour une contenance de 2 ha 62 a.

Cette parcelle étant propriété de la commune, le conseil doit donner son accord, un avenant sera alors annexé à la convention d'origine.

APRÈS DELIBERATION, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✚ **AUTORISE** le maire à signer l'avenant de la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 26 juin 2019



Le Maire,

Géry Wibaux
Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20190626-D2019_31-DE
Regu le 28/06/2019